



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 37719

Texte de la question

M. Roland Muzeau alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur l'opposition croissante des parents d'élèves et des enseignants aux réformes récentes touchant l'enseignement élémentaire. Dans sa circonscription, la mobilisation qu'il a lui-même constatée dans les villes de Colombes, Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers, reste massive et regroupe de nombreux enseignants, personnels de direction et parents d'élèves. Les mouvements de grèves sont très suivis et poursuivis par des campagnes d'affichages, de sensibilisation et d'information. Cette mobilisation pour l'avenir de l'école vise à dénoncer les suppressions de postes dans l'éducation nationale annoncées par le Gouvernement, notamment dans l'enseignement élémentaire. Ces suppressions provoquent une inquiétude et un mécontentement d'autant plus fort et légitime que les écoles des villes de Colombes, Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers accueillent le plus souvent une population d'élèves défavorisés, pour lesquels la question des moyens pédagogiques se pose de manière aiguë. Les menaces qui pèsent actuellement sur les Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) provoquent un mécontentement particulier, avec 3 000 postes de rééducateurs et psychopédagogues supprimés. Le rôle reconnu des Rased actuellement, et depuis maintenant 20 ans, permet d'apporter une aide spécifique et un bénéfice pédagogique irremplaçable aux élèves concernés. Les économies budgétaires à court terme que le Gouvernement entend faire sur ce dispositif risquent de provoquer des coûts plus importants à long terme si les moyens de remédiation scolaire des Rased sont réduits, voire supprimés. En outre, le rôle de conseil et d'accompagnement des acteurs éducatifs des Rased auprès des autres enseignants risque de disparaître, ce qui provoquera une dégradation des ressources pédagogiques dans les écoles. Enfin, ces réformes pour des motifs d'économie budgétaire, sans justification pédagogique et prises sans concertation, remettent gravement en question la réussite scolaire des élèves, ce qui est durement ressenti par les parents et les élèves eux-mêmes de sa circonscription. Aussi il lui demande de surseoir à ces suppressions de postes dans l'enseignement élémentaire, en particulier dans les Rased, et d'engager une concertation préalable et nécessaire à d'autres types de réformes, justes et efficaces, pour l'école.

Texte de la réponse

Aujourd'hui, environ 15 % des élèves quittent l'école primaire en connaissant de graves lacunes dans les domaines de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. La réforme du primaire qui vient d'être mise en oeuvre par le ministre de l'éducation nationale vise à ce que chaque élève en difficulté reçoive désormais une réponse adaptée à sa situation : les deux heures libérées du samedi matin sont investies au profit des élèves en difficulté sous forme d'une aide personnalisée, notamment de remédiation et de remise à niveau dans les enseignements fondamentaux, dispensée par les maîtres de leur école ; des stages de remise à niveau en français et mathématiques sont également proposés aux CM1 et CM2, pendant les vacances scolaires par petits groupes, à raison de trois heures par jour pendant une semaine. Les maîtres des classes sont les premiers à faire face, dans la classe et dans l'école, aux difficultés scolaires de leurs élèves. S'ils ne peuvent être les seuls à intervenir pour lutter contre toutes les formes de difficulté qui peuvent relever d'origines diverses, le recours aux RASED) montre pourtant aujourd'hui ses limites : la fréquence des prises en charge par les maîtres

spécialisés est trop ponctuelle ; les réseaux sont éloignés des projets d'enseignement des classes et des écoles ; et dans la plupart des cas, les élèves concernés quittent la classe pour la durée de la prise en charge et donc n'assistent pas à certains enseignements fondamentaux. Aussi, la sédentarisation de 3 000 maîtres spécialisés des réseaux d'aide et de soutien des élèves en difficulté (RASED), la mise en place du dispositif d'aide personnalisée, tout comme le meilleur emploi des maîtres spécialisés travaillant en réseau, la formation et le maintien des 3 700 psychologues scolaires, constituent désormais l'ensemble des réponses au traitement de la difficulté scolaire dans toutes les classes. Ainsi, à la rentrée 2009, un ou plusieurs maîtres spécialisés itinérants seront affectés par l'inspecteur, d'académie dans une école en tant que titulaires d'une classe à plein temps. Cette nouvelle implantation se fera, dans toute la mesure du possible, au sein de l'aire géographique d'intervention du RASED. Les enseignants concernés par cette mesure pourront exercer, s'ils le souhaitent, dans une école du secteur qu'ils connaissent déjà. Sinon, ils pourront participer au mouvement départemental des professeurs des écoles. L'action des 8 000 maîtres spécialisés structurés en RASED va être réinvestie spécifiquement pour intervenir sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques des élèves, répondant ainsi aux situations que les professeurs des écoles ne pourraient pas gérer dans le cadre des dispositifs ci-dessus. En outre, un plan national, de formation des enseignants au traitement de la difficulté scolaire est prévu pour les professeurs des écoles qui en éprouveraient le besoin : 40 000 enseignants seront concernés sur cinq ans par ce plan de formation. Les RASED des zones rurales éloignées, compte tenu de leur spécificité, ne seront qu'exceptionnellement concernés par cette mesure. En effet des modalités d'intervention itinérantes peuvent se justifier sur des territoires dotés de petites structures scolaires disséminées. Dans ce nouveau cadre, la qualification du maître spécialisé, nommé sur un poste de ce type dans une école, continue à être reconnue, notamment à travers son régime indemnitaire propre.

Données clés

Auteur : [M. Roland Muzeau](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37719

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10827

Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 296